

LA CHARTE DES VALEURS DE L'AAM

Une société d'assurance mutuelle est une société de personnes constituée afin d'assurer les risques apportés par ses sociétaires. Elle a pour objectif de permettre à des individus, personnes physiques ou morales, de s'assurer les uns les autres ; chacun est à la fois l'assureur et l'assuré.

C'est un modèle économique profondément original, qui apporte une diversité bienvenue. L'importance prise par les mutuelles d'assurance en France prouve que nos concitoyens y sont profondément attachés. C'est la preuve que l'on peut entreprendre autrement, sans capital social et sans actionnaires à rémunérer. Le modèle mutualiste insiste sur deux dimensions qui lui sont propres par construction la gouvernance démocratique et une vision de long terme. Il comporte aussi des contraintes en termes financiers, ce qui oblige à une gestion efficace et prudente.

Les sociétaires sont la raison d'être d'une mutuelle d'assurance. Cela se traduit par leur implication dans la gouvernance et le fonctionnement de celle-ci. Ainsi, l'Assemblée générale est composée des sociétaires (ou de leurs délégués) qui désignent par et parmi eux les membres du Conseil d'administration au sein duquel est élu un Président. Le sociétaire exerce son pouvoir en votant en vertu du principe « un homme, une voix », quel que soit le nombre de contrats d'assurance souscrits.

Les mutuelles d'assurance qui adhèrent à l'Association des assureurs mutualistes portent des valeurs de solidarité, proximité et démocratie. Elles s'engagent à :

- respecter l'équité entre les sociétaires ;
- adopter une gestion socialement responsable ;
- proposer des contrats et services adaptés et conformes à l'intérêt des sociétaires, en délivrant une information claire et précise, en recherchant le meilleur rapport qualité-prix et un accès du plus grand nombre ;
- faciliter la participation et l'implication des sociétaires dans la mutuelle ;
- favoriser la reconnaissance du modèle mutualiste et de l'économie sociale dans son ensemble au sein de la société ;
- contribuer à une croissance économique durable.

* * *

Sur le fondement de ces valeurs partagées, les mutuelles d'assurance ont souhaité créer l'Association des assureurs mutualistes dont les principes de fonctionnement reposent sur les statuts et le règlement intérieur ci-après.

